

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1109

10 mai 2013

SOMMAIRE

AMMC Law	53193	e-shelter London 1 S.à r.l.	53232
Anima Management Company S.A.	53189	Fininvest Prima	53188
Atelier de Construction Métallique Luxembourgais S.à r.l.	53187	International Cable Holdings S.à r.l.	53201
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.	53197	Inter Toiture S.à r.l.	53188
AZ Finance S.à r.l.	53196	Kensington Properties Luxembourg Sarl	53190
AZ Investments S.à r.l.	53230	Kyanite S.A.	53199
Bioland S.A.	53186	Lemoro S.à r.l.	53200
Bocci Holding S.à r.l.	53195	Mexx Luxembourg S.à r.l.	53232
Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l.	53198	ODC Luxembourg (Belgian Project) S.à r.l.	53190
C2NT Import Export S.A.	53189	Real Impact Analytics S.A.	53221
Carret PT Luxembourg S.à r.l.	53191	Rocena International S.A.	53189
Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.	53186	Roma Invest S.A.	53188
City Mov'	53188	Schulerimmo SA	53187
Claudias Investments S.à r.l.	53202	Sotichim S.A.	53186
Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxembourg) S.à r.l.	53214	SPE II Borealis S. à r.l.	53186
Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l.	53206	Sunrise Holdings S.à r.l.	53188
Crown Management Luxembourg S.A. ...	53186	SV Immo S.A.	53187
C-Services S.A.	53190	Tabacs-Knauf SA	53187
E-Commerce Finance S.A.	53189	Tecolu S.à r.l.	53231
EPISO 3 Cube S.à r.l.	53225	Thorenc PV Holding S.à r.l.	53187
		Trans World Communication International S.A.	53189

Crown Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.740.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042182/10.

(130051423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 March 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013042161/13.

(130051278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Bioland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIOLAND S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013042153/11.

(130051365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Sotichim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 76.468.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042043/10.

(130051646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

SPE II Borealis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.905.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013042046/10.

(130051614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Schulerimmo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 158.214.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013042027/11.

(130051601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

SV Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 138.161.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 29 Mars 2013.

Référence de publication: 2013042051/10.

(130051425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Thorenc PV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013042055/10.

(130051236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Tabacs-Knauf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 99.294.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABACS-KNAUF SA

Référence de publication: 2013042058/10.

(130051225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Atelier de Construction Métallique Luxembourgeois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 77.365.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013042108/13.

(130051492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Fininvest Prima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 32.538.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013042242/12.

(130051725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Roma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roma Invest S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013042434/11.

(130051342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Inter Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 72.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTER TOITURE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013042308/11.

(130051412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Sunrise Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.254.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042442/10.

(130051655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

City Mov', Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 110.386.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013042172/10.

(130051396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Rocena International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 154.886.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme ROCENA INTERNATIONAL S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-154886, avec effet au 28 mars 2013 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Roselyne Candido-Michel

Référence de publication: 2013041403/14.

(130050549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**E-Commerce Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Trans World Communication International S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.711.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013042206/10.

(130051455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

C2NT Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 109.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042184/10.

(130051443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Anima Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.170.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 mars 2013:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Mr Armando CARCATERRA, président du Conseil d'Administration, Corso Giuseppe Garibaldi, 99 I-20121 Milan, Italie

- Mr Giorgio LANFRANCHI, membre du Conseil d'Administration, Corso Giuseppe Garibaldi, 99 I-20121 Milan, Italie

- Mr Pierre-Antoine BOULAT, membre du Conseil d'Administration, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Mr Davide SOSIO, membre du Conseil d'administration, Block A -10th floor, George's Quay Plaza, 1, George's Quay, Dublin 2, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANIMA Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Sandra Ehlers / Francesco Molino

Director / Director

Référence de publication: 2013039741/20.

(130049542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

C-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 136.637.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Per ROSAND, demeurant 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, administrateur délégué;
- Monsieur Josephus de WIT, demeurant 117/3 Nieuwdreef, B-2170 Merksem;
- Monsieur Patrick de la HAYE, demeurant 9, avenue Lepoutre, B-1050 Bruxelles;
- Monsieur Christophe CYPERS, demeurant 62, rue du cloître, B-67000 Clairefontaine.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement du réviseur d'entreprise agréé, BDO AUDIT:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039808/19.

(130049211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

ODC Luxembourg (Belgian Project) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 159.087.

—
Je soussigné, Joseph Delrée, gérant de la société INNOVATRUST SARL, Expert-Comptable, agissant en qualité de domiciliataire pour la société ODC LUXEMBOURG (BELGIAN PROJECT) SARL enregistrée au RCS sous le numéro B159087, sise au 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux, dénonce par la présente le siège de la société et ce avec effet immédiat.

Je vous saurais gré d'acter cette modification lors de votre prochaine Assemblée Générale.

Clervaux, le 2013-03-25.

Innovatrust Sarl
Expert Comptable
Joseph Delrée
Gérant

Référence de publication: 2013040194/16.

(130049270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Kensington Properties Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.709.

—
Gesellschaftsanteilsabtreuung

Es geht aus einer, vom Geschäftsführer angenommenen und der Gesellschaft rechtsgültig zugestellten privatschriftlichen Gesellschaftsanteilsabtreuung vom 30.01.2013, hervor, dass mit Wirkung zum hiervor erwähnten Datum, sämtliche einhundert (100) Anteile der Gesellschaft "KENSINGTON PROPERTIES LUXBMBOURG SARL", mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 153709, von der Gesellschaft SILK ROAD GROUP mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B81231 gehalten werden.

Für gleichlautenden Auszug
Im Namen der Gesellschaft
Unterschrift
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013040065/19.

(130049307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Carret PT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.058.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée" incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115.346,

duly represented by Mr. Giuseppe CAFIERO, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on February 22, 2013,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to record the following:

- that CARRET PT LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.058, was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on June 8, 2006, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1552 on August 14, 2006 (the "Company");

- that the corporate capital of the Company amounts to one hundred seventy million twelve thousand five hundred Euros (EUR 170,012,500.-) represented by six million eight hundred thousand five hundred (6,800,500) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which have been fully paid up;

- that it is the sole member of the Company;

- that the activity of the Company has ceased;

- that, in its capacity as sole member, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as of January 1, 2013 and to put the Company into liquidation;

- that, in its capacity as liquidator of the Company and based on the balance sheet of the Company as of December 31, 2012 and as the Company did not carry out any operation and activity between January 1, 2013 and the date of the present deed, it states that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation of the Company, have been paid or duly funded;

a copy of the aforementioned balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities;

- that should liabilities of the Company, presently unknown, remain unpaid or non-funded as at January 1, 2013, it undertakes to pay them when due;

- that it is vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company, known or unknown as at January 1, 2013;

- that, following the above-mentioned resolutions, the liquidation of the Company is to be considered completed and closed with effect as of January 1, 2013;

- that it shall be proceeded with the cancellation of all the corporate units of the Company;

- that full discharge is granted to the managers of the Company with respect to their respective mandate up to the date of the present deed;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the registered office of appearing party, as sole member of the Company, located at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Costs

The costs, fees and expenses, which the Company incurs in relation with the present deed are estimated at approximately 2.200,- EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.346,

ici dûment représentée par Maître Giuseppe CAFIERO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg en date du 22 février 2013,

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la société CARRET PT LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.058, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1552 du 14 août 2006 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève à cent soixante dix millions douze mille cinq cents Euros (EUR 170.012.500) représenté par six millions huit cent mille cinq cents (6.800.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées;

- qu'elle est l'associé unique de la Société;

- que l'activité de la Société a cessé;

- qu'en sa qualité d'associé unique, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et de mettre la Société en liquidation;

- qu'en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2012 et du fait que la Société n'a réalisé aucune opération et n'a eu aucune activité entre le 1^{er} janvier 2013 et la date du présent acte, elle déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

une copie dudit bilan après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- que dans l'hypothèse où subsisteraient des dettes de la Société non répertoriées qui n'auraient pas été payées ou provisionnées au 1^{er} janvier 2013, elle s'engage à les payer dès lors que ces dettes seraient effectivement dues;

- qu'elle est investie de l'intégralité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'intégralité du passif de la Société, connu ou non au 1^{er} janvier 2013;

- que, suite aux résolutions retranscrites ci-avant, la liquidation de la Société est considérée comme accomplie et clôturée avec effet au 1^{er} janvier 2013;

- qu'il y a lieu dès lors de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales de la Société;

- que les gérants de la Société se voient accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat respectif et ce, jusqu'à la date du présent acte;

- que tous les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de la partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, situé à L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II.

Frais, évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 2.200,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Giuseppe CAFIERO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1102. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Référence de publication: 2013036205/119.

(130044535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

AMMC Law, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.465.

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMMC Law, une société anonyme dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.465 (la «Société»).

Ont comparu:

1) Maître Marjorie ALLO, Avocat au barreau de Paris, née le 19 novembre 1967 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Maître Christophe MAILLARD, Avocat à la Cour, né le 7 mars 1974 à Saint-Quentin, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Maître Franck-Olivier CERA, Avocat au barreau de Paris, né le 21 octobre 1971 à Annecy, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

4) Maître Emmanuel NATALE, Avocat à la Cour, né le 20 juillet 1970 à Belfort, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

5) Maître Murielle BROUILLET, épouse McSorley, Avocat au barreau de Paris, née le 5 octobre 1967 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(les «Actionnaires»),

tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les Actionnaires prient le notaire d'acter que les 35.500 (trente-cinq mille cinq cents) actions existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Actionnaires ont été préalablement informé.

Les Actionnaires représentés par leur(s) mandataire(s) prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 6 et 9 des statuts de la Société; et

2. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par les Actionnaires, la résolution suivante a été prise à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Il est décidé de modifier les articles 6 et 9 des statuts de la Société afin qu'ils se lisent comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 35.500 EUR (trente-cinq mille cinq cents euros) divisé en 35.500 (trente-cinq mille cinq cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les "Actions").

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des actionnaires prise à la majorité requise pour une modification des Statuts.

Parmi ses actionnaires, la Société doit compter un ou plusieurs actionnaires inscrits sur la liste I du tableau d'un ordre des avocats établi au Grand-Duché de Luxembourg, exerçant leur profession de manière permanente au Grand-Duché de Luxembourg et exerçant une influence significative sur l'activité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute émission d'actions ne pourra être faite qu'à un avocat inscrit (i) à un Ordre des avocats établi au Grand-Duché de Luxembourg ou à un Ordre des avocats ou autre organisation représentant l'autorité professionnelle des avocats d'un Etat membre de l'Union européenne, ou (ii) à un Ordre des avocats ou autre organisation représentant l'autorité professionnelle des avocats d'un Etat non membre de l'Union européenne en accord avec les dispositions de la Loi de 1991 (l'«Avocat Inscrit»).

Conformément à la Loi de 1915, chaque actionnaire a un droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en numéraire. Le droit préférentiel de souscription est proportionnel à la part de capital social représentée par les Actions détenues par chacun des actionnaires. Il peut y être renoncé par chacun des actionnaires.

Si l'un des actionnaires choisit de ne pas souscrire à toutes les actions offertes à lui, les autres actionnaires sont autorisés à souscrire à tout ou partie des actions non souscrites, proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent.

Toutes les Actions sont nominatives. Un registre des actionnaires doit être tenu par la Société à son siège social. Le registre des actionnaires doit préciser le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'Actions que l'actionnaire détient, le montant libéré par Action ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert.»

« **Art. 9. Transfert et rachat des Actions.** Les Actions sont librement cessibles entre actionnaires sauf disposition contraire contenue dans un pacte d'actionnaire en vigueur.

Les Actions ne sont cessibles à un tiers qu'avec l'agrément de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Néanmoins toute cession d'actions ne pourra être faite qu'à un Avocat Inscrit.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter ses propres Actions pour autant qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet conformément à la Loi de 1915 ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

En cas de décès d'un actionnaire, ses héritiers, ayants-droit ou le cas échéant le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs actions à la Société.

En cas de perte par l'un quelconque des actionnaires de la Société de la qualité d'Avocat Inscrit (notamment en cas de cessation d'activité ou d'interdiction d'exercice professionnel), l'actionnaire concerné s'engage à céder toutes ses actions à la Société.

L'assemblée générale décidera du rachat et en fixera les modalités (autres que celles décrites dans ces Statuts) à la date la plus proche possible du jour de la prise de connaissance, de la notification ou de l'annonce du décès ou de la perte de la qualité d'Avocat Inscrit par l'actionnaire dont les actions sont rachetées.

Le prix de rachat de chaque action sera égal à sa valeur nominale ou à sa valeur de marché si cette dernière est inférieure à sa valeur nominale. Le paiement sera réalisé suivant les modalités prévues par l'assemblée générale.

Tous les droits attachés aux actions de l'actionnaire décédé ou ayant perdu la qualité d'Avocat Inscrit seront suspendus d'office à dater du décès ou de la perte de la qualité d'Avocat Inscrit.

L'actionnaire, ou ses héritiers, ayants droit ou le cas échéant le conjoint survivant dont les Actions seront rachetées délègue(nt) tous pouvoirs au conseil d'administration afin de réaliser tout acte utile en relation avec, et/ou toute formalité afférente au, rachat des actions, ainsi que pour mettre à jour le registre des actionnaires au nom et pour le compte du cédant, et/ou tout autre document qui devrait être modifié.

Les actions rachetées seront annulées dans le cadre d'une réduction du capital social.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes est évalué à environ 850,- EUR.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants et intervenants, le prédit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1100. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013036164/97.

(130044487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Bocci Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.163.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 février 2013, que l'associé unique de la Société, Bacci Topco S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., une limited partnership constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à l'adresse suivante: 40 Berkeley Square, London, W1J 5AL, Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 12903, 398 parts sociales;

(2) Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ ESC L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16242042, 1 part sociale;

(3) Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 14020184, 1 part sociale;

(4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325052, 26 parts sociales;

(5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.1-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325185, 4 parts sociales;

(6) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.2-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325276, 4 parts sociales;

(7) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.3-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325292, 10 parts sociales;

(8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.4-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16620387, 2 parts sociales;

(9) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.5-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16738213, 1 part sociale;

(10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.6-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16813164, 2 parts sociales;

(11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.7-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16901795, 1 part sociale;

(12) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.8-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 1694561, 1 part sociale;

(13) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325086, 46 parts sociales;

(14) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16324519, 41 parts sociales;

(15) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ-ESC L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154,

Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16324980, 1 part sociale;

(16) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325334, 1 part sociale;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P.	398 parts sociales
2. Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ ESC L.P.	1 part sociale
3. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) III-NQ L.P.	1 part sociale
4. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-NQ L.P.	26 parts sociales
5. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.1-NQ L.P.	4 parts sociales
6. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.2-NQ L.P.	4 parts sociales
7. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.3-NQ L.P.	10 parts sociales
8. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.4-NQ L.P.	2 parts sociales
9. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.5-NQ L.P.	1 part sociale
10. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.6-NQ L.P.	2 parts sociales
11. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.7-NQ L.P.	1 part sociale
12. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.8-NQ L.P.	1 part sociale
13. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F-NQ L.P.	46 parts sociales
14. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ L.P.	41 part sociale
15. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ-ESC L.P.	1 part sociale
16. Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P.	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013036186/84.

(130044530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

AZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.638.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

EMSA Fund Management (Jersey) Limited, en tant que General Partner de CEE Special Situations Fund, L.P. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 8 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de AZ Finance S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 160638, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1664 du 23 juillet 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/277. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036177/42.

(130044609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique d'Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.050, constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 17 mai 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213 du 12 novembre 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

et de supprimer l'article 2.3 des statuts de la Société.

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036146/49.

(130044957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 24.971.

L'an deux mil treize, le premier mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Guy KREMER, maître-boulangier-pâtissier, né le 9 novembre 1955, à Luxembourg, demeurant au 28, rue de Gasperich, à L-1617 Luxembourg.

Madame Renate JAKOBY, vendeuse, née le 14 mars 1957, à Trêves, demeurant au 28, rue de Gasperich, à L-1617 Luxembourg.

Monsieur Philippe KREMER, maître-boulangier-pâtissier, né le 9 mai 1989 à Luxembourg, demeurant au 28, rue de Gasperich, à L-1617 Luxembourg.

Monsieur Marc KREMER, maître-boulangier-pâtissier, né le 27 juillet 1982 à Luxembourg, demeurant au 2a, rue du Ruisseau à L-7592 Beringen.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l.» (la «Société») avec siège social à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 369 en date du 19 décembre 1986,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 24.971,

Les associés ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'objet social et modifient par conséquent l'article 3 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'une boulangerie-pâtisserie avec vente d'articles de confiserie et de pâtisserie, ainsi que la vente de tous articles de la branche.

La société a également pour objet l'exploitation d'un salon de consommation avec petite restauration.

Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, au Grand-Duché et à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou par la création de filiales ou succursales.»

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Guy KREMER, prénommé, de sa fonction de gérant et lui accorde pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

En remplacement du gérant démissionnaire, les associés nomment deux (2) gérants.

1. Monsieur Philippe KREMER, prénommé, demeurant au 28, rue de Gasperich, à L-1617 Luxembourg.

2. Monsieur Marc KREMER, prénommé, demeurant au 2a, rue du Ruisseau à L-7592 Beringen.

Lesquels auront tous pouvoirs d'engager la société par leur signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à mille trente et un euros (1031,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: G.KREMER, R.JAKOBY, P.KREMER, M.KREMER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2013. Relation: LAC/2013/10422. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036187/56.

(130044599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Kyanite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.728.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le dix-neuf février,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «Kyanite S.A.» en liquidation, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.728., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 781 du 15 avril 2010.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Carole Lacroix, juriste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;

2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;

3. Clôture de la liquidation;

4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation.

II. Que l'actionnaire unique présent et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent, se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 18 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Qu'en date du 31 janvier 2013, s'est tenue une assemblée générale sous seing privé qui a nommé Lux-Fiduciaire Consulting SA, avec siège social 12, rue Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, Lux-Fiduciaire Consulting SA, qui conclut que le bilan et le compte de profits et pertes donnent une image fidèle du patrimoine de la société et que les opérations de liquidation ne donnent pas lieu à des observations particulières. Il propose de donner décharge au liquidateur.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution:

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée générale approuve les comptes de liquidation.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Kyanite S.A. a cessé d'exister définitivement.

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LACROIX, A. MAGGIPINTO, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2013. LAC / 2013 / 8199. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036381/61.

(130044541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Lemoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.743.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Global Elite Holdings Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Lemoro S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 167743, constituée suivant acte notarié en date du 5 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 4 mai 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/280. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036390/41.

(130044655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

International Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.576.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 8 mars 2013 que:

- Investindustrial IV L.P. a transféré 17,701 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlplInvest Partners Co-Investments 2012 I C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256545;

- Investindustrial IV L.P. a transféré 4,509 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlplInvest Partners Co-Investments 2012 II C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256442;

- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF S.C.A - Compartiment A a transféré 1,604 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlplInvest Partners Co-Investments 2012 I C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256545;

- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF S.C.A - Compartiment A a transféré 408 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlplInvest Partners Co-Investments 2012 II C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256442;

- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF S.C.A - Compartiment F a transféré 72 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlplInvest Partners Co-Investments 2012 I C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256545;

- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF S.C.A. - Compartiment F a transféré 18 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlplInvest Partners Co-Investments 2012 II C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256442;

- Upper Brook Street Investments II LLP a transféré 101 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlplInvest Partners Co-Investments 2012 I C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256545;

- Upper Brook Street Investments II LLP a transféré 26 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à AlInvest Partners Co-Investments 2012 II C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 851256442.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial IV L.P. détient 91,390 parts sociales;
- Upper Brook Street Investments II LLP détient 521 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF S.C.A - Compartiment A détient 8,279 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF S.C.A - Compartiment F détient 371 parts sociales;
- AlInvest Partners Co-Investments 2012 I C.V. détient 19,478 parts sociales;
- AlInvest Partners Co-Investments 2012 II C.V. détient 4,961 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013035832/53.

(130044275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mrs. Alexia UHL, private employee, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg),

acting as representative of the board of managers (the "Board of Managers") of the private limited liability company "Claudas Investments S.à r.l.", established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 131368, (the "Company"),

by virtue of the authority granted by resolutions of the Board of Managers dated 21 December 2012, a copy of the minutes of the meeting of the Board of Managers, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 17 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2205 of the 5 October 2007, and the articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 20 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 21 January 2013.

2.- The issued share capital of the Company was fixed at six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-), divided into six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten (6,934,510) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per share.

3.- Pursuant to article 6.9 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised non-issued share capital of the Company is set at ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000.-) divided into ten billion shares (10,000,000,000) of any class to be used in order to issue new shares.

4.- By resolutions dated 21 December 2012, the Board of Managers approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the new ordinary shares.

The share capital of the Company was increased as of 21 December 2012 by an amount of two million one hundred thirty-eight thousand five hundred and forty-one US Dollars (USD 2,138,541.-) in order to raise it from its at the time amount of six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-) to the new amount of nine million seventy-three thousand and fifty-one US Dollars (USD 9,073,051.-) by issuing two million one hundred thirty-eight thousand five hundred and forty-one (2,138,541) new ordinary, non redeemable shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "First New Ordinary Shares") and with a total share premium of four billion two hundred seventy-four million nine hundred forty-three thousand four hundred and fifty-nine US Dollars (USD

4,274,943,459.-), i.e. for an aggregate subscription price of four billion two hundred and seventy-seven million eighty-two thousand US Dollars (USD 4,277,082,000.-).

All the two million one hundred thirty-eight thousand five hundred and forty-one (2,138,541) New Ordinary Shares were fully subscribed by Mersch Investments Partnership LLP, a limited liability partnership as defined in, and pursuant to the provisions of, the Delaware Revised Uniform Partnership Act, together with the payment of the share premium, the share premium and the subscription price being fully paid up in cash, so that the amount of four billion two hundred and seventy-seven million eighty-two thousand US Dollars (USD 4,277,082,000.-) was at the disposal of the Company.

5.- Further to the resolutions referred to under section 4 above, by new resolutions dated 21 December 2012 the Board of Managers approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the new ordinary shares.

The share capital of the Company was increased as of 21 December 2012 by an amount of two million seven hundred sixty-two thousand six hundred and ninety-one US Dollars (USD 2,762,691.-) in order to raise it from its at the time amount of nine million seventy-three thousand and fifty-one US Dollars (USD 9,073,051.-) to the new amount of eleven million eight hundred and thirty-five thousand seven hundred and forty-two US Dollars (USD 11,835,742.-) by issuing two million seven hundred sixty-two thousand six hundred and ninety-one (2,762,691) new Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Second New Ordinary Shares") and with a total share premium of five billion five hundred twenty-two million six hundred nineteen thousand three hundred and nine US Dollars (USD 5,522,619,309.-), i.e. for an aggregate subscription price of five billion five hundred twenty-five million three hundred eighty-two thousand US Dollars (USD 5,525,382,000.-).

All the two million seven hundred sixty-two thousand six hundred and ninety-one (2,762,691) New Ordinary Shares were fully subscribed by Mersch Investments Partnership LLP, a limited liability partnership as defined in, and pursuant to the provisions of, the Delaware Revised Uniform Partnership Act, together with the payment of the share premium, the share premium and the subscription price being fully paid up in cash, so that the amount of five billion five hundred twenty-five million three hundred eighty-two thousand US Dollars (USD 5,525,382,000.-) was at the disposal of the Company.

6.- As a consequence of the above increases of share capital article 6 of the Articles is amended and shall now read as follows:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at eleven million eight hundred and thirty-five thousand seven hundred and forty-two US Dollars (USD 11,835,742.-), divided into eleven million eight hundred and thirty-five thousand seven hundred and forty-two (11,835,742) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per share.

6.2. All of the shares plus the issue premiums have been fully paid up.

6.3 There is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (where applicable) are allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the shares and the repurchase by the company of its own shares in accordance with Article 6.6 of these articles of association.

B) Rights of Shares

6.4 Each share gives right to one (1) vote.

6.5 The shares shall not be redeemable.

6.6 The company may repurchase its own shares provided that the company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the repurchase results from a reduction of the company's share capital."

C) Authorised share capital

6.7 The company shall have an authorised share capital of ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000) divided into ten billion shares (10,000,000,000) of any class (if any).

6.8 The board of managers is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscription for such shares within a period of five (5) years, starting January 21, 2013, the date of publication of the respective authorisation given to the company's management in this respect under these articles of association.

6.9 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

6.10 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 6.1 in order to record the change and the company's management is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.11 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.12 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour de janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") de la société à responsabilité limitée "Cludas Investments S.à r.l.", établie et ayant son siège L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131368, (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du Conseil de Gérance en date du 21 décembre 2012, une copie du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2205 du 5 octobre 2007,

et les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 janvier 2013.

2.- Le capital social émis de la Société était de six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) divisé en six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix (6.934.510) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999,-) chacune.

3.- Conformément à l'article 6.9 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à dix milliards de dollars américains (USD 10.000.000.000,-) divisé en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de toute classe à utiliser afin d'émettre de nouvelles parts sociales.

4.- Par des résolutions datées du 21 décembre 2012, le Conseil de Gérance a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de nouvelles parts sociales ordinaires.

Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 21 décembre 2012 d'un montant total de deux millions cent trente-huit mille cinq cent quarante et un dollars américains (USD 2.138.541,-) et élevé de son montant de l'époque de six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) par l'émission de deux millions cent trente-huit mille cinq cent quarante et un (2.138.541) nouvelles parts ordinaires non-rachetables ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Premières Nouvelles Parts Ordinaires") et avec une prime d'émission totale de quatre milliards deux cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-neuf dollars américains (USD 4.274.943.459,-), c'est-à-dire pour un prix de souscription total de quatre milliards deux cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-deux mille dollars américains (USD 4.277.082.000,-).

Toutes les deux millions cent trente-huit mille cinq cent quarante et un (2.138.541) Premières Nouvelles Parts Ordinaires ont été entièrement souscrites par Mersch Investments Partnership LLP, une limited liability partnership telle que définie dans, et sous les dispositions du Delaware Revised Uniform Partnership Act, ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de quatre milliards deux cent soixante-dix-sept millions quatre-vingt-deux mille dollars américains (USD 4.277.082.000,-) fut à la disposition de la Société.

5.- Suite aux résolutions visées sous section 4 ci-dessus, par des nouvelles résolutions datées du 21 décembre 2012, le Conseil de Gérance a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de nouvelles parts sociales ordinaires.

Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 21 décembre 2012 d'un montant total de deux millions sept cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 2.762.691,-) et élevé de son montant de l'époque de neuf millions soixante-treize mille cinquante et un dollars américains (USD 9.073.051,-) par l'émission de deux millions sept cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-onze (2.762.691) nouvelles Parts Ordinaires non-rachetables ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Secondes Nouvelles Parts Ordinaires") et avec une prime d'émission totale de cinq milliards cinq cent vingt-deux millions six cent dix-neuf mille trois cent neuf dollars américains (USD 5.522.619.309,-), c'est-à-dire pour un prix de souscription total de cinq milliards cinq cent vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille dollars américains (USD 5.525.382.000,-).

Toutes les deux millions sept cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-onze (2.762.691) Secondes Nouvelles Parts Ordinaires ont été entièrement souscrites par Mersch Investments Partnership LLP, une limited liability partnership telle que définie dans, et sous les dispositions du Delaware Revised Uniform Partnership Act, ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de cinq milliards cinq cent vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille dollars américains (USD 5.525.382.000,-) fut à la disposition de la Société.

6.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à onze millions huit cent trente-cinq mille sept cent quarante-deux dollars américains (USD 11.835.742,-) divisé en onze millions huit cent trente-cinq mille sept cent quarante-deux (11.835.742) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) chacune.

6.2 Toutes les parts sociales avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.

6.3 Il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à des parts lors de l'émission (le cas échéant) seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de prime sont à l'entière disposition des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation sur les parts, y compris afin d'effectuer des rachats par la société de ses propres parts en conformité avec l'article 6.6 de ces statuts.

B) Droits des parts sociales

6.4 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

6.5 Les parts sociales ne sont pas des parts sociales rachetables.

6.6 Les parts sociales de la Société peuvent faire l'objet d'un rachat de parts propres par la Société, sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes afin d'effectuer le rachat ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

C) Capital autorisé

6.7 La société aura un capital social autorisé de dix milliards de Dollars américains (USD 10.000.000.000) divisé en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de toutes classes (le cas échéant).

6.8 Le conseil de gérance est par la présente autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, afin d'amener le capital social total de la société au capital total autorisé de la société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales à tout moment pendant une période de cinq ans, commençant le 21 janvier 2013, la date de publication de l'autorisation respectivement donnée à la gérance de la société à ce sujet dans ces statuts.

6.9 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions pour toute souscription de parts sociales.

6.10 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches lui permettant de modifier l'Article 6.1 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en respectant la loi.

6.11 La période de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.12 Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit en conformité avec le droit luxembourgeois."

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3445. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013034558/223.

(130042286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.794.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VI (CAYMAN), L.P., a limited partnership having its registered office at Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number QH - 62488;

here represented by Me Julie GORDET, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 January 2013,

CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIB (CAYMAN), L.P., a limited partnership having its registered office at Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number QH - 62487;

here represented by Me Julie GORDET, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 January 2013,

CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIC (CAYMAN), L.P., a limited partnership having its registered office at Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number QH - 62643;

here represented by Me Julie GORDET, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 January 2013.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which they have established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VI (CAYMAN), L.P., prenamed, subscribed for five thousand (5,000) shares, CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIB (CAYMAN), L.P., prenamed, subscribed for five thousand (5,000) shares and CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIC (CAYMAN), L.P., prenamed, subscribed for five thousand (5,000) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred fifty euros (EUR 950.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Jean-Marc CHAPUS, director, born on 24 April 1959 in Bronxville (New-York), with professional address c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, United States of America;

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B9098; and

- Mr. Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, director, born on 28 February 1971 in Geleen (Netherlands), with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Michael SFEZ, director, born on 1 January 1973 in Neuilly-sur-Seine (France), with professional address at 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France; and

- Mr. Louis LAVOIE, director, born on 7 October 1964 in Quebec City (Canada), with professional address at 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France.

3) Mr. Jean-Marc CHAPUS, prenamed is appointed chairman of the board of managers of the Company for an unlimited duration.

4) The Company shall have its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VI (CAYMAN), L.P., un limited partnership ayant son siège social à Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro QH - 62488;

ici représenté par Maître Julie GORDET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2013;

CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIB (CAYMAN), L.P., a limited partnership ayant son siège social à Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro QH - 62487; et

ici représenté par Maître Julie GORDET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2013;

CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIC (CAYMAN), L.P., a limited partnership ayant son siège social à Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro QH - 62643;

ici représenté par Maître Julie GORDET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2013;

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Sièges - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute

forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de vocation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Cinq mille (5.000) parts sociales ont été souscrites par CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VI (CAYMAN), L.P., préqualifié;

cinq mille (5.000) parts sociales ont été souscrites par CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIB (CAYMAN), L.P., préqualifié; et

cinq mille (5.000) parts sociales ont été souscrites par CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIC (CAYMAN), L.P., préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Résolutions

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marc CHAPUS, administrateur, né le 24 avril 1959 à Bronxville (New-York), avec adresse professionnelle c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, Etats Unis d'Amérique;

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B9098, et

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, administrateur, né le 28 février 1971 à Geelen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Sont nommés Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael SFEZ, administrateur, né le 1^{er} janvier 1973 à Neuilly-sur-Seine (France), avec adresse professionnelle au 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France; et

- Monsieur Louis LAVOIE, administrateur, né le 7 octobre 1964 à Québec (Canada), avec adresse professionnelle au 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France.

3) Monsieur Jean-Marc CHAPUS, prénommé est nommé président du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée.

4) Le siège social de la Société est établi à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013034563/426.

(130042373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.808.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, here represented by Me Julie GORDET, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 January 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agree-

ments, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating

therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.a r.l., prenamed, subscribed for the fifteen thousand (15,000) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred fifty euros (EUR 950.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Jean-Marc CHAPUS, as Chairman, director, born on 24 April 1959 in Bronxville (New-York), with professional address c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, United States of America;

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B9098; and

- Mr. Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, director, born on 28 February 1971 in Geleen (Netherlands), with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

2) The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Michael SFEZ, director, born on 1 January 1973 in Neuilly-sur-Seine (France), with professional address at 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France; and

- Mr. Louis LAVOIE, director, born on 7 October 1964 in Quebec City (Canada), with professional address at 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France.

3) Mr. Jean-Marc CHAPUS is appointed chairman of the board of managers of the Company for an unlimited duration.

4) The Company shall have its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Maître Julie GORDET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la

réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les quinze mille (15.000) parts sociales ont été souscrites par Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marc CHAPUS, comme Président, administrateur, né le 24 avril 1959 à Bronxville (New-York), avec adresse professionnelle c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, Etats Unis d'Amérique;

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.9098 et

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, administrateur, né le 28 février 1971 à Geelen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Sont nommés Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael SFEZ, administrateur, né le 1^{er} janvier 1973 à Neuilly-sur-Seine (France), avec adresse professionnelle au 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France; et

- Monsieur Louis LAVOIE, administrateur, né le 7 octobre 1964 à Québec (Canada), avec adresse professionnelle au 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France.

3) Monsieur Jean-Marc CHAPUS est nommé président du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée.

4) Le siège social de la Société est établi à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013034564/392.

(130042640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Real Impact Analytics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.031.

In the year two thousand and thirteen.

On the eighth of March.

Before us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company Real Impact Analytics S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 172.031 (NIN 2012 2218 024),

incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th of October 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2748 of November 13, 2012,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) registered shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The meeting is presided by Mr Emmanuel KARP, lawyer, residing professionally at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sophie BATARDY, private employee, residing professionally at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

1.- a) Increase of the corporate capital by the amount of SIXTY-NINE THOUSAND EURO (€ 69.000.-) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) to the amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-) by the issue of sixty-nine thousand (69.000) new shares, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

b) Subscription of sixty-three thousand (63.000) new shares by the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and paying up of the new shares by a payment in cash of the amount of SIXTY-THREE THOUSAND EURO (€ 63.000.-).

Subscription of six thousand (6.000) new shares by the following newly agreed shareholders, namely:

- two thousand (2.000) new shares by Mr. Antoine BRUYNS, employee, born on the 14th of March 1984 in Anderlecht (Belgium), residing at B-1180 Bruxelles, 101, avenue Messidor, by a payment in cash of the amount of TWO THOUSAND EURO (€ 2.000.-).

- two thousand (2.000) new shares Mr. Thierry LIBEAU, independent, born on the 31st of March 1982 in Liège (Belgium) residing at F-76000 Rouen, 78, rue des Carmes, by a payment in cash of the amount of TWO THOUSAND EURO (€ 2.000.-).

- two thousand (2.000) new shares by Mr. Pierre BOËL, independent, born on the 5th of May 1984 in Uccle (Belgium) residing at B-1090 Bruxelles, 35, avenue Guillaume Degreef, by a payment in cash of the amount of TWO THOUSAND EURO (€ 2.000.-).

2.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

« **Art. 5. (Paragraphe 1).** The corporate capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-), represented by one hundred thousand (100.000) shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each." »

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

3.- Statutory nominations.

First resolution

a) INCREASE OF THE CORPORATE CAPITAL The meeting decides to increase the corporate capital by the amount of SIXTY-NINE THOUSAND EURO (€ 69.000.-) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) to the amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-) by the issue of sixty-nine hundred thousand (69.000) new shares, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

b) SUBSCRIPTION AND PAYMENT The sixty-nine thousand (69.000) new shares have been subscribed and paid in as follows:

- sixty-three thousand (63.000) new shares by the existing shareholders, in proportion to their participation in the corporate capital, by a payment in cash of the amount of SIXTY-THREE THOUSAND EURO (€ 63.000.-).

- six thousand (6.000) new shares by the following newly agreed shareholders, namely:

- two thousand (2.000) new shares by Mr. Antoine BRUYNS, employee, born on the 14th of March 1984 in Anderlecht (Belgium), residing at B-1180 Bruxelles, 101, avenue Messidor, by a payment in cash of the amount of TWO THOUSAND EURO (€ 2.000.-).

- two thousand (2.000) new shares Mr. Thierry LIBEAU, independent, born on the 31st of March 1982 in Liège (Belgium) residing at F-76000 Rouen, 78, rue des Carmes, by a payment in cash of the amount of TWO THOUSAND EURO (€ 2.000.-).

- two thousand (2.000) new shares by Mr. Pierre BOËL, independent, born on the 5th of May 1984 in Uccle (Belgium) residing at B-1090 Bruxelles, 35, avenue Guillaume Degreef, by a payment in cash of the amount of TWO THOUSAND EURO (€ 2.000.-).

The amount of SIXTY-NINE THOUSAND EURO (€ 69.000.-) is forthwith at the free disposal of the public limited company Real Impact Analytics S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

« **Art. 5. (Paragraphe 1).** The corporate capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-), represented by one hundred thousand (100.000) shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each." »

Third resolution

The meeting decides to fix the number of directors at twelve and to appoint with immediate effect as additional directors:

1.- Mr. Antoine BRUYNS, employee, born on the 14th of March 1984 in Anderlecht (Belgium) residing at B-1180 Bruxelles, 101, avenue Messidor.

2.- Mr. Thierry LIBEAU, independent, born on the 31st of March 1982 in Liège (Belgium) residing at F-76000 Rouen, 78, rue des Carmes, (France), and

3.- Mr. Pierre BOËL, independent, born on the 5th of May 1984 in Uccle (Belgium) residing at B-1090 Bruxelles, 35 avenue Guillaume Degreef.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le huit mars.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Real Impact Analytics S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.031 (NIN 2012 2218 024),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2748 du 13 novembre 2012

ayant un capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-une mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- a) Augmentation du capital social d'un montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) par la création de soixante-neuf mille (69.000) actions nouvelles, toutes jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription de soixante-trois mille (63.000) actions nouvelles par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social et libération des nouvelles actions par un versement en numéraire du montant de SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 63.000.-)

Souscription de six mille (6.000) actions nouvelles par les nouveaux actionnaires agréés, à savoir:

- deux mille (2.000) actions nouvelles par Monsieur Antoine BRUYNS, employé, né le 14 mars 1984 à Anderlecht, résidant à B-1180 Bruxelles, 101, avenue Messidor, par un versement en numéraire du montant de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000.-);

- deux mille (2.000) actions nouvelles par Monsieur Thierry LIBEAU, indépendant, né le 31 mars 1982 à Liège (Belgique), résidant à F-76000 Rouen, 78, rue des Carmes, par un versement en numéraire du montant de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000.-);

- deux mille (2.000) actions nouvelles par Monsieur Pierre BOËL, indépendant, né le 5 mai 1984 à Uccle (Belgique) résidant à B-1090 Bruxelles, 35, avenue Guillaume Degreef, par un versement en numéraire du montant de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000.-).

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune." »

3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

a) AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) par la création de cent mille (100.000) actions nouvelles, toutes jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) SOUSCRIPTION ET LIBÉRATION

Les soixante-neuf mille (69.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées comme suit:

- soixante-trois mille (63.000) actions nouvelles par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social par un versement en numéraire du montant de SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 63.000.-).

- six mille (6.000) actions nouvelles par les nouveaux actionnaires agréés, à savoir:

- deux mille (2.000) actions nouvelles par Monsieur Antoine BRUYNS, employé, né le 14 mars 1984 à Anderlecht, résidant à B-1180 Bruxelles, 101, avenue Messidor, par un versement en numéraire du montant de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000.-);

- deux mille (2.000) actions nouvelles par Monsieur Thierry LIBEAU, indépendant, né le 31 mars 1982 à Liège (Belgique), résidant à F-76000 Rouen, 78, rue des Carmes, par un versement en numéraire du montant de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000.-);

- deux mille (2.000) actions nouvelles par Monsieur Pierre BOËL, indépendant, né le 5 mai 1984 à Uccle (Belgique) résidant à B-1090 Bruxelles, 35, avenue Guillaume Degreef, par un versement en numéraire du montant de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000.-).

La somme de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme Real Impact Analytics S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à douze et de nommer avec effet immédiat comme administrateurs supplémentaires:

1.- Monsieur Antoine BRUYNS, employé, né le 14 mars 1984 à Anderlecht (Belgique) résidant à B-1180 Bruxelles, 101, avenue Messidor.

2.- Monsieur Thierry LIBEAU, indépendant, né le 31 mars 1982 à Liège (Belgique) résidant à F-76000 Rouen, 78, rue des Carmes.

3.- Monsieur Pierre BOËL, indépendant, né le 5 mai 1984 à Uccle (Belgique) résidant à B-1090 Bruxelles, 35, avenue Guillaume Degreef.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale de 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2013. Relation: ECH/2013/449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035967/193.

(130044288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

EPISO 3 Cube S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.590,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.227.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l, société à responsabilité limitée, a private limited liability company incorporated under Luxembourg law, with registered office is located at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 12,590, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.173 174 (the Sole Partner),

hereby represented by any Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party represents the entire corporate capital of EPISO 3 Cube S.à r.l., a limited liability company with registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.173 227, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) under number 107 on January 16th, 2013. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred and ninety euros (12,590-EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (1, - EUR) each, entirely paid in, and by:

- (i) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (ii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (iii) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (iv) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- (v) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (vi) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (vii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (viii) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (ix) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares).

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP) effective as at the date of the present deed, in accordance with the exchange rate EUR/GBP published by the European Central Bank on February 14th, 2013 (being EUR 1 for GBP 0,85940);

2. Change of the nominal value of the Company's shares from one euro (1 EUR) each to one Pound Sterling (GBP 1) each;-

3. As a consequence of items 1. and 2., (i) restatement of the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of ten thousand eight hundred and nineteen Pounds Sterling (GBP10,819), and resetting of the number of shares of the Company, which is henceforth ten thousand eight hundred and nineteen (10,819) shares having a nominal value of one Pound Sterling (.GBP 1,-) each, the surplus resulting from the conversion of the Company's share capital from EUR to GBP in the aggregate amount of zero point eight hundred and forty six Pound Sterling (GBP 0,846) to be allocated to the Company's share premium reserve account and (ii) amendment to article 5.1. article 5.2 and article 5.5 of the articles of association of the Company;

4. (a) Increase of the share capital of the Company from its present amount of ten thousand eight hundred and nineteen Pounds Sterling (GBP 10,819) represented by ten thousand eight hundred and nineteen (10,819) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP1,-) each, by a total amount of one thousand seven hundred and seventy one Pounds Sterling (GBP 1,771), so as to bring the share capital of the Company to twelve thousand five hundred and ninety Pounds Sterling (GBP 12,590), by way of the issue of one thousand seven hundred and seventy one (1,771) shares, in consideration

for payments in cash of an aggregate amount of one thousand seven hundred and seventy one Pounds Sterling (GBP 1,771), (b) subscription for and payment of the newly issued shares.

5. Subsequent amendment to article 5.1, article 5.2 and article 5.5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new nominal value of the shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euros (EUR) to Pounds Sterling (GBP), effective as at the date of the present deed, in accordance with the exchange rate EUR/GBP published by the European Central Bank on February 14th, 2013 (being EUR 1 for 0,85940 GBP).

Second resolution

The Sole Partner resolves to change the nominal value of the Company's shares from one euro (EUR 1) each to one Pound Sterling (GBP 1) each.

Third resolution

As a consequence of items 1. and 2. above, the Sole Partner resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of ten thousand eight hundred and nineteen Pounds Sterling (GBP 10,819), and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth ten thousand eight hundred and nineteen (10,819) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, the surplus resulting from the conversion of the Company's share capital from EUR to GBP, in the aggregate amount of zero point eight hundred and forty six Pounds Sterling (GBP 0,846) to be allocated to the Company's share premium reserve account.

Fourth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Partner resolves to amend article 5.1., article 5.2 and article 5.5. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is represented by ten thousand seven hundred and twenty nine (10,729) ordinary shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

" **5.2.** The Company's corporate capital is also represented by:

- (x) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (xi) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (xii) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (xiii) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- (xiv) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (xv) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (xvi) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (xvii) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (xviii) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares).

all in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

" **5.5.** The entire corporate capital of the Company thus amounts to ten thousand eight hundred and nineteen Pounds Sterling (GBP 10, 819,-)."

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of ten thousand eight hundred and nineteen Pounds Sterling (GBP 10,819) represented by ten thousand eight hundred and nineteen (10,819) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by an amount of one thousand seven hundred and seventy one Pounds Sterling (GBP 1,771), so as to bring the share capital of the Company to twelve thousand five hundred and ninety Pounds Sterling (GBP 12,590), by way of the issue of one thousand seven hundred and seventy one (1,771) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, in consideration for the corresponding payments in cash, as referred to below:

Subscription and Liberation

The Sole Partner prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed for one thousand seven hundred and seventy one new shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and to have fully paid them up by contribution in cash amounting to one thousand seven hundred and seventy one Pounds Sterling (1,771), so that the amount of one thousand seven hundred and seventy one Pounds Sterling (1,771 GBP) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Sixth resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Sole Partner resolves to amend article 5.1, article 5.2. and article 5.5. of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by:

- (xix) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (xx) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (xxi) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (xxii) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- (xxiii) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (xxiv) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (xxv) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (xxvi) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (xxvii) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares).

all in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.5 The entire corporate capital of the Company thus amounts to twelve thousand five hundred and ninety Pounds Sterling (GBP 12,590.)."

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille treize, le quinze février.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 173 174 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparant, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «EPISO 3 Cube S.à r.l.», avec siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 16 janvier 2013.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (12,590.- EUR) représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et par:

- (i) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (v) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), avec date effective à la date de cette assemblée, sur base du taux de change EUR/GBP publié par la banque centrale européenne en date du 14 février 2013 (soit EUR 1 pour GBP 0,85940);

2. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) à un Livre Sterling (GBP 1) chacune;

3. En conséquence des points 1 et 2, (i) refixation du capital social de la Société à dix mille huit cent dix-neuf Livres Sterling (GBP 10,819), et réinitialisation du nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de dix mille huit cent dix-neuf (10,819) parts sociales ayant une valeur nominale de un Livre Sterling (GBP 1) chacune, l'excédent résultant de la conversion du capital social de la Société d'euros en Livres Sterling et d'un montant de zero virgule huit-cents quarante-six Livres Sterling (GBP 0,846) étant à affecter au compte de prime d'émission de la Société et modification de l'article 5.1, de l'article 5.2 et de l'article 5.5 des statuts de la Société.

4. (a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix mille huit cent dix-neuf Livres Sterling (GBP 10,819) représenté par dix mille huit cent dix-neuf (10,819) parts sociales, ayant une valeur nominale d' une Livre Sterling (GBP 1) chacune, d'un montant total de mille sept cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 1,771) afin de porter le capital social de la Société à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 12,590) par l'émission de mille sept cent soixante et onze (1,771) parts sociales, ayant toute une valeur nominale d' une Livre Sterling, en contrepartie d'apports en espèce pour un montant total de mille sept cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 1,771), (b) paiement des nouvelles parts sociales émises.

5. Modification de l'article 5.1, de l'article 5.2 et de l'article 5.5 des statuts de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus à l'article 4.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chacun des gérants de la Société, chacun agissant séparément, de procéder au nom et pour le compte au nom de la Société à la conversion de la devise du capital sociale de la Société, la fixation d'une nouvelle valeur nominale des parts et l'enregistrement des nouvelles parts sociales au registre des associés de la Société

7. Divers

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), avec date effective à la date de cette assemblée, sur base du taux de change EUR/GBP publié par la banque centrale européenne en date du 14 février 2013 (soit EUR 1 pour GBP 0,85940).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) à une Livre Sterling chacune.

Troisième résolution

En conséquence des points 1 et 2, l'Associé unique décide de refixer le capital social de la Société à dix mille huit cent dix-neuf Livres Sterling (GBP 10,819) et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de dix mille huit cent dix-neuf (10,819) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, l'excédent résultant de la conversion du capital social de la Société d'euros en Livres Sterling et d'un montant de zéro virgule huit cents quarante-six Livres Sterling (GBP 0,846) étant à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Afin de prendre en considération la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1, de l'article 5.2 et de l'article 5.5 des statuts, qui sera désormais lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est représenté par dix mille sept cent vingt-neuf (10,729) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par:

- (x) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (xi) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (xii) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (xiii) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (xiv) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (xv) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (xvi) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (xvii) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (xviii) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.5. L'entièreté du capital social de la Société est ainsi fixé à dix mille huit cents dix neuf euros (EUR 10,819,-).»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille huit cent dix-neuf Livres Sterling (10.819) représenté par dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, par un montant de mille sept cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 1.771), afin de porter le capital social de la Société à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 12.590) par l'émission de mille sept cent soixante et onze (1.771) parts sociales, en contrepartie d'apport en espèces correspondant, tel que mentionné ci-dessous:

Souscription et Libération

L'Associé Unique préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus déclare souscrire mille sept cent soixante et onze (1.771) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) de sorte que le montant de mille sept cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 1.771) est à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 5.1, 5.2 et 5.5 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par:

- (i) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (v) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);

- (vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.5. L'entièreté du capital social de la Société est ainsi fixé à douze mille cinq cents quatre-vingt dix Livre Sterling (GBP 12.590,-).»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus et autorise chaque gérants de la Société, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, à inscrire au nom et pour le compte de la Société la conversion du capital social de la Société en une nouvelle devise, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales et l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8105. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034629/295.

(130042612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

AZ Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.637.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

EMSA Fund Management (Jersey) Limited, en tant que General Partner de CEE Special Situations Fund, L.P (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 8 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de AZ Investments S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 160637, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1560 du 13 juillet 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L- 5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/278. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036179/42.

(130044618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Tecolu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.742.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Rainbow Sky International Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Tecolu S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9a, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 167742, constituée suivant acte notarié en date du 5 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1135 du 4 mai 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/279. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036569/41.

(130044649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

e-shelter London 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.792.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 novembre 2011 que Investa Holding GmbH, associé de la Société a transféré sept cent vingt (720) parts sociales détenues dans la Société à Lux e-shelter 1 S.à r.l., une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162738;

Il résulte également d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 novembre 2011 que Lux e-shelter 1 S.à r.l., associé de la Société a transféré sept cent vingt (720) parts sociales détenues dans la Société à e-shelter Intermediary Holding Limited, une société ayant son siège social au 57-63 Line Wall Road, GX11 1AA Gibraltar et enregistrée au Registre de Gibraltar sous le numéro 106833;

En conséquence, à compter du 30 novembre 2011 Detacenter Development Holding II S.à r.l. détient à présent 11,280 parts sociales dans le capital de la Société et e-shelter Intermediary Holding Limited détient quant à lui 720 parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039705/22.

(130049410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Mexx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.511.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 21 mars 2013

En date du 21 mars 2013, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe LENGAIN en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Samuel RODRIGUEZ, né le 24 novembre 1977 à Villerupt, France, ayant l'adresse suivante: 1bis, rue Montrouge, F-57390 Audun-le-Tiche, France, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Mexx Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013040117/19.

(130049595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.
